

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU  
SEANCE DU 29 MAI 2015

L'an deux mil quinze le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG

DATE DE LA CONVOCATION 21/05/2015

**Etaient présents :** Pierre SIMEON DE BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Marie-Josée SANTONI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Régine RUSAFI ; Sandrine CHIODI ; Maguy ROCCHI ; Sébastien OTTOMANI ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Michel GRIMALDI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI.

**Etaient absents :** Natacha PERALDI ; Mélanie ESPI VENTURINI ; François SANTONI ; Sébastien GUIDICELLI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Dominique VILLARD ANGELI.

**Etaient représentés :** Natacha PERALDI représentée par Alain ANGELI ; Jean-Philippe MARTINETTI représenté par Pierre SIMEON DE BUOCHBERG ; Dominique VILLARD ANGELI représentée par Jean-François OTTOMANI.

**Secrétaire de séance :** Michel GRIMALDI

\*\*\*\*\*

**OBJET : CONTRAT AIDE : Emilie RODRIGUEZ AVENANT POUR AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

La commune emploie Mademoiselle Emilie RODRIGUEZ en qualité d'animatrice service enfance, sous contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) depuis le mois de septembre 2014, pour une durée de douze mois, et un temps de travail hebdomadaire de 20 heures annualisé. Mademoiselle RODRIGUEZ va être affectée à l'ALSH pour la période estivale en qualité d'animatrice.

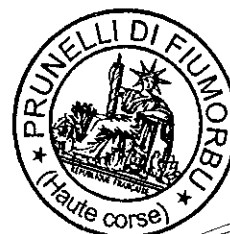
Le contrat de travail actuel de cette employée ne permet pas de couvrir cette période de fonctionnement de l'ALSH.

Afin de pallier cette différence, il convient d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de Mademoiselle RODRIGUEZ de 13 heures entre le 6 juillet 2015 et le 31 août 2015, portant la durée hebdomadaire de travail de l'employée à 35 heures sur la période de fonctionnement de l'ALSH de Prunelli-di-Fium'Orbu.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'augmenter le temps de travail hebdomadaire, du contrat CAE de Mademoiselle Emilie RODRIGUEZ de treize heures, entre le 6 juillet 2015 et le 31 août 2015, afin que celui-ci soit de 35 heures hebdomadaires sur la période de fonctionnement de l'ALSH ;
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette augmentation de temps de travail hebdomadaire ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus**



Le Maire,